Relations CE/Chine: mise en oeuvre de la communication de 1998, renforcement de la politique communautaire

2001/2045(COS) - 08/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un rapport sur la mise en oeuvre de la communication "Vers un partenariat global avec la Chine". CONTENU : Le 25 mars 1998, la Commission adoptait une communication visant principalement à intégrer davantage la Chine dans la Communauté internationale (voir COS/1998/2067), à appuyer le développement en Chine d'une société ouverte et à intégrer davantage la Chine dans l'économie mondiale. Pour atteindre ces objectifs, la Commission espérait, notamment, renforcer le dialogue politique, encourager l'intérêt de la Chine pour l'ASEM et les questions régionales asiatiques, et définir des conditions appropriées d'adhésion de la Chine à l'OMC. La Commission entendait également mettre à profit l'expérience et la compétence de l'UE pour contribuer au renforcement du processus de réforme engagé en Chine, et pour ajouter les droits de l'homme, l'environnement et le développement durable à l'ordre du jour. Depuis l'adoption de cette communication, les relations CE-Chine se sont considérablement intensifiées. Le dialogue s'est élargi à la sécurité régionale, aux questions économiques et commerciales, et aux droits de l'homme. Il pourrait encore être élargi à d'autres grands problèmes de société comme l'immigration illégale et éventuellement la lutte contre le trafic de stupéfiants, le blanchiment de capitaux et le crime organisé. Par ailleurs, la coopération n'a cessé de croître en vue d'un développement durable de la Chine. Le présent rapport propose de faire un premier bilan de cette coopération. Ainsi, il ressort que si les relations se sont considérablement developpées au cours des deux dernières années, le champ des relations UE-Chine reste encore considérable. Pour l'essentiel, ce rapport estime que l'Union doit chercher à déterminer l'effet que l'adhésion de la Chine à l'OMC le 19 mai 2000 aura sur les relations bilatérales. La Commission continuera dans ce cadre à contrôler comment ce pays s'acquitte de ses engagements envers l'OMC et cherchera à aider la Chine à surmonter ses difficultés au moyen d'une assistance technique ad hoc ciblée. L'Union devra en outre parvenir à aider la Chine dans son processus de réforme économique. À cet égard, le programme de coopération de l'UE avec la Chine apportera le soutien nécessaire et sera désormais principalement axé sur le soutien au développement durable destiné à encourager le processus global de réforme en Chine. Les priorités et le contenu du programme seront redéfinies afin de s'assurer qu'il reste en prise avec une situation en constante évolution et afin également d'améliorer l'impact et la visibilité de l'aide de l'UE en Chine. Vu l'ampleur des défis que doit relever la Chine, la Commission affinera sa définition des secteurs possibles de coopération en pointant en particulier certains domaines-clés tels que les réformes socio-économique, le développement des ressources humaines, l'enseignement, l'environnement, la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit. Elle concentrera en particulier ses efforts sur le développement durable en accordant la priorité à la réduction de la pauvreté. Conformément à la politique arrêtée par l'UE en matière deluttecontre la pauvreté dans le monde, la Commission tiendra compte, lors de la formulation de nouveaux projets de coopération, du fait que 11.5% de la population de la Chine vivent toujours dans la pauvreté absolue, avec un revenu de moins d'un dollar US par jour. La Communauté européenne améliorera également la mise en oeuvre des projets convenus. D'autres domaines de coopération pourrait se faire jour. La Commission pense en particulier à la lutte contre les stupéfiants, le crime organisé, le blanchiment d'argent, et l'immigration illégale. Des entretiens exploratoires pourraient être envisagés dans ces domaines à l'aube du futur Sommet UE-Chine du 23 octobre 2000.